

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, tenue le lundi 7 mars 2016 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE :	M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPLÉANT :	M. DOMINIQUE COTÉ
LES CONSEILLERS :	M. MARC-ANTOINE FORTIN
	M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
	M. BERTHOLD TREMBLAY
	M. YVAN THÉRIAULT

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. MAGELLA DUCHESNE

Assistent également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**37.03.16**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2016**

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 1<sup>er</sup> février 2016.

**38.03.16**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 1<sup>er</sup> février 2016 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2016**

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 8 février 2016.

**39.03.16**

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 8 février 2016 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de Céline Gagnon, présidente de la Fadoq Saint-Bruno, reçue le 3 février 2016. Elle remercie la municipalité, au nom du conseil d'administration de la FADOQ Saint-Bruno, pour l'aide financière annuelle qui leur a été octroyée.
- b) Une lettre de Louis Morneau, sous-ministre associé à la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, reçue le 5 février 2016. Il annonce que le ministère de la Sécurité publique a accueilli favorablement la recommandation concernant la modification au programme d'entretien de vérification des véhicules. Ainsi, il fait part des modifications entrant en vigueur dès maintenant. Les détails seront exposés dans une édition révisée à paraître du « *Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention* ».
- c) Une lettre de Lucie Munger, directrice générale de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma, reçue le 29 février 2016. Elle joint à sa correspondance une motion de remerciement de la part du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma pour la contribution 2016 de la municipalité, au montant de 3 170.30 \$.

## 6. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 8 FÉVRIER 2016 AU 4 MARS 2016

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

### SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER	:	72 084.25 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	152 494.87 \$

### SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	_____ \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	948.55 \$

#### 40.03.16

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 8 février 2016 au 4 mars 2016, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 17375 à 17383; 17447 à 17457; 17459; 17461 à 17493; ainsi que 1809; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussignée Secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 7<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2016

Rachel Bourget, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'AVRIL, MAI ET JUIN 2016**

**41.03.16**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Magella Duchesne soit nommé comme maire-suppléant pour les mois d'avril, mai et juin 2016, et qu'il soit également désigné substitut du maire à la M.R.C. de Lac-St-Jean-Est pour la même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA FADOQ SAINT-BRUNO**

**Attendu** qu'un versement de 5000 \$ a été autorisé par la résolution n° 11.01.16;

**Attendu** qu'aucune autre somme destinée à l'entretien de l'immeuble ne sera autorisée;

**Attendu** qu'un montant de 3 500 \$ est autorisé selon des projets d'activités spécifiques;

**Attendu** la demande déposée par l'organisme;

**En conséquence,**

**42.03.16**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente autorise un montant de 1 014.58 \$, plus les taxes en vigueur s'il y a lieu, conformément à la demande déposée par la FADOQ Saint-Bruno, excluant les travaux d'entretien de l'immeuble, notamment la rénovation de la grande salle et les couvre-thermostats ainsi que les abonnements à des périodiques qui sont ou peuvent être disponibles à la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. DEMANDE D'AUTORISATION DU CLUB QUAD LAMONTAGNE**

**43.03.16**

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Club Quad Lamontagne à circuler sur la route Saint-Alphonse Sud à partir de la rue Armand jusqu'à monsieur Luc Lalancette, soit, sur une distance de 1,4 kilomètre et ce, pour l'été 2016 seulement, cette résolution devant être renouvelée à chaque année.

Il est en outre résolu que cette autorisation est conditionnelle à ce que le trajet soit bien balisé en plus d'une signalisation adéquate et que la sécurité dans ce secteur demeure leur entière responsabilité. Cette résolution ne dispense en aucun temps le Club Quad Lamontagne de cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. AUTORISATION DU BUDGET ET DE SIGNATURE POUR DEMANDES DIVERSES DANS LE CADRE DE LA FOIRE DES FAMILLES ET DE L'AGRICULTURE**

**44.03.16**

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Bruno autorise une contribution municipale maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de la *Foire des familles et de l'agriculture*.

Il est en outre résolu d'autoriser le maire, M. Réjean Bouchard, et la directrice générale, Mme Rachel Bourget, à présenter, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno, des demandes de contribution financière visant la réalisation de ladite activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER EN DÉCRÉTANT LE MOIS D'AVRIL « MOIS DE LA JONQUILLE »**

**Considérant que** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**Considérant que** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**Considérant que,** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**Considérant que** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**Considérant que** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**Considérant que** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**Considérant que** le mois d'avril est le Mois de la jonquille et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**Considérant que** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le *Mois de la jonquille* pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**EN CONSÉQUENCE,**

**45.03.16**

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

**De décréter** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

**Que** le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. REDDITION DE COMPTES 2015 - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER**

**Considérant que** le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 31 643 \$ pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année civile 2015;

**Considérant que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**Considérant que** la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**Considérant qu'** un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

**POUR CES MOTIFS,**

**46.03.16**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Bruno informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. DEMANDE DE MISE À NIVEAU GÉNÉRALE CHEMIN DU LET**

**Considérant que** le projet original du LET devait avoir, dans sa forme originale, un certain impact environnemental au niveau du tonnage annuellement traité;

**Considérant que,** pour le transport, le projet original du LET devait générer un impact de camionnage de 30 véhicules environ par jour sur le territoire municipal alors que le nouveau projet va générer très certainement 60 véhicules de plus par jour, et ce, avec une provenance additionnelle issue tant du nord que de l'est;

**Considérant que** l'ensemble des nouveaux impacts environnementaux qui vont être créés par le biais de l'entente avec le Saguenay doit faire l'objet d'une mise à niveau des études techniques;

**Considérant,** en outre, que l'impact du nouveau projet va fortement compromettre la poursuite du développement récréatif et extensif du secteur;

**Considérant qu'**il est raisonnable de penser que ces études tant au niveau environnemental que pour le transport routier, doivent être connues des municipalités impactées ainsi que de la population en général;

**Considérant que** l'ampleur de ces nouveaux intrants majeurs du projet peut également amener à se questionner en toute objectivité qu'il convient aussi de faire une mise à niveau des retombées positives ou négatives sur les territoires impactés;

**Considérant que** la répartition actuelle des redevances versées par la RMR aux municipalités impactées n'est déjà pas vraiment équitable et qu'elle a été faite en regard du projet original alors que le contenu futur du site sera fondamentalement très différent;

**POUR CES MOTIFS,**

**47.03.16**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Article 1.** Que la municipalité demande à la RMR de nous indiquer sa volonté de nous communiquer les mises à niveau des études environnementales ainsi que celles sur le transport routier une fois que ces dernières seront finalisées, et ce, en regard des nouveaux impacts environnementaux qui vont être créés par le biais de l'entente avec le Saguenay.

**Article 2.** Que la municipalité demande également à la RMR de considérer que l'ampleur de ces nouveaux intrants majeurs du projet les amène également à se questionner en toute objectivité qu'il convient également de faire une mise à niveau des retombées positives ou négatives sur les territoires impactés.

**Article 3.** Que dans la perspective d'une telle mise à niveau, on puisse requérir à des spécialistes afin qu'ils évaluent et définissent la valeur et l'équité de toutes retombées en termes de redevances et de compensation et éventuellement par le biais de projets environnementaux de récréation extensive.

**Article 4.** Que la municipalité confirme qu'elle est en accord avec l'expansion du LET en faveur du Saguenay, mais que parallèlement, il soit réalisé une réflexion objective conduisant à des mesures équitables pour les populations impactées.

**Article 5.** Que la municipalité souhaite vivement que les présentes soient entendues et qu'il y soit donné suite au cours des prochaines semaines.

**Article 6.** Que copie de la présente résolution soit envoyée à M. Philippe Couillard, Premier ministre et député responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean; M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; M. Jacques Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports; Direction régionale des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports; M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE); M. Jean Tremblay, maire de Ville Saguenay; Mme Josée Néron, chef de l'Équipe du renouveau démocratique (ERD); MRC de Lac-St-Jean-Est et municipalités; Municipalité de Larouche; Société de développement de Saint-Bruno; et M. Serge Pilote, président du comité de vigilance du chemin du LET.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC. RE : PARTIES DES LOTS 4 723 103 ET 4 467 396**

48.03.16

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Bruno autorise M. Réjean Bouchard, maire, et/ou Mme Rachel Bourget, directrice générale, à signer les documents relatifs à ladite servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. RENONCIATION DE SERVITUDE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO. RE : LOT 4 468 957**

**Considérant** qu'il y a une servitude d'égout pluvial portant le numéro 142 299 qui affecte le lot 4 468 957, soit la propriété du 205 – 207 rue Fortin;

**Considérant** que la maison située sur ledit immeuble est partiellement construite à l'intérieur de l'assiette de ladite servitude;

**Considérant** qu'une nouvelle servitude doit être signée afin de contourner la maison mais que l'ancienne existe toujours et, qu'ainsi, il y a lieu de renoncer à la servitude numéro 142 299.

49.03.16

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que Municipalité de Saint-Bruno renonce à l'exercice de la servitude portant le numéro 142 299, seulement et uniquement sur le lot 4 468 957 à l'intention de Luc Bouchard pour ainsi ratifier et confirmer une nouvelle servitude d'égout pluvial.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, et M. Philippe Lusinchi, directeur général adjoint et urbaniste, à signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 354-16 CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
M.R.C. LAC SAINT-JEAN EST

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 354-16**

---

---

**CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX**

---

---

**CONSIDÉRANT** que, selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Saint-Bruno doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8);

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de quinze (15%) ou de vingt-cinq (25%) pourcent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation.

**50.03.16**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que soit ordonné et statué par le projet de règlement portant le numéro 354-16 que la division du territoire de la municipalité soit la suivante:

**Division en districts**

**Article 1-** Le territoire de la Municipalité de Saint-Bruno est, par le présent règlement, divisé en six (6) districts électoraux tels que ci-après décrits et délimités:

**Les districts électoraux se délimitent comme suit:**

**DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 1:** (Environ 369 électeurs)

En partant d'un point situé à l'intersection de la route 169 et Saint-Alphonse nord, suivant la limite nord de la municipalité jusqu'à la limite est jusqu'à la limite sud, suivant la limite sud jusqu'au sud-ouest de la route Saint-Alphonse sud. La ligne séparative des lots 11 et 12 jusqu'à la limite nord-ouest du rang VI sud jusqu'au point de rencontre de la ligne séparative des lots 15 et 16 du Rang V Canton Labarre, en prolongeant de ce point vers l'ouest jusqu'à la ligne nord-ouest de la route Saint-Alphonse nord, jusqu'au point de rencontre de l'intersection Saint-Alphonse nord et Route 169.

**DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 2:** (environ 374 électeurs)

En partant d'un point situé à l'intersection de la rue Larouche et des Étudiants, longeant la limite nord de la rue des Cèdres, la limite ouest de la rue des Érables, longeant cette ligne jusqu'à la limite nord-ouest du 6<sup>e</sup> rang nord, longeant cette ligne vers le sud jusqu'au prolongement de l'avenue de la Coopérative, jusqu'au prolongement de la ligne arrière nord de la rue Jauvin, jusqu'à la limite arrière est de l'avenue Saint-Alphonse, vers le nord jusqu'à l'intersection des rues Larouche et Fortin.

**DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 3:** (environ 347 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Melançon et de la ligne arrière des emplacements ayant front sur le 6<sup>e</sup> Rang Sud (côté nord-ouest), cette ligne arrière, la ligne séparative des lots 6 et 7 du rang V du Canton Labarre, le prolongement vers le nord-est de l'avenue des Quatre-H, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Melançon (côté nord-est) et la rue Melançon jusqu'au point de départ.

**DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 4:** (environ 363 électeurs)

En partant d'un point partant de l'intersection de l'avenue Saint-Alphonse et de la rue Jauvin, longeant l'arrière nord de la rue Jauvin jusqu'au prolongement de l'avenue de la Coopérative. De ce point, longeant l'avenue de la Coopérative jusqu'à l'intersection de la rue Melançon, longeant la rue Melançon arrière nord jusqu'à l'intersection de l'avenue Quatre-H, jusqu'à la ligne séparative des lots 6 et 7 des rangs V et IV du Canton Labarre, jusqu'au prolongement de l'arrière est de la rue des Prés, sur cette ligne jusqu'à l'arrière nord de la Route 170, vers l'arrière ouest de l'avenue Saint-Alphonse jusqu'au point de départ.

**DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 5:** (environ 339 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Jauvin et de l'avenue Saint-Alphonse, cette avenue, la ligne séparative des lots 15 et 16 du rang V Canton de Labarre et de la ligne arrière du 6<sup>e</sup> rang nord (côté nord-ouest), cette ligne arrière, le prolongement de la rue Lajoie, le prolongement de la ligne arrière de l'avenue des Érables (côté nord-est), la ligne arrière de l'avenue des Étudiants (côté sud-est), la ligne arrière de la rue Larouche (côté sud-ouest), la ligne arrière de l'avenue Saint-Alphonse (côté sud-est) jusqu'à la rue Jauvin, de cette intersection, longeant l'arrière nord de l'avenue Saint-Alphonse jusqu'au point de départ.

**DISTRICT ELECTORAL NUMÉRO 6:** (environ 330 électeurs)

En partant du point de rencontre de la limite municipale nord-ouest, longeant cette limite jusqu'à la Route 169, la ligne arrière de Saint-Alphonse nord jusqu'à la ligne séparative des lots 15 et 16 du rang V Canton Labarre, l'arrière ouest de l'avenue Saint-Alphonse. Ce point jusqu'à l'arrière nord de la Route 170, jusqu'au prolongement de l'arrière est de la rue des Prés. De ce point jusqu'à la limite municipale sud. De ce point jusqu'au point de départ.

**NOMBRE TOTAL D'ÉLECTEURS: 2 122**

**Entrée en vigueur**

**Article 2-** Le présent règlement abroge le règlement 332-12 et entrera en vigueur conformément à la loi, sous réserve des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. COMPTE RENDU DES COMITÉS**

**a) Travaux publics**

M. le conseiller Dominique Côté fait un bilan des activités effectuées aux travaux publics. Il dénote particulièrement la température du mois de février qui fut très difficile, spécialement pour ses précipitations abondantes.

**b) Loisirs et culture**

M. le conseiller Marc-Antoine Fortin fait un bref compte rendu des activités de l'aréna. Il mentionne entre autre que la patinoire extérieure terminera le dimanche 13 mars prochain.



c) **Sécurité publique**

M. le conseiller Berthold Tremblay donne un bref rapport concernant la rencontre de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud qui s'est tenue dans nos locaux le 16 février dernier.

d) **Urbanisme**

Une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme s'est tenue le 2 mars dernier.

**16. AUTRES SUJETS**

a) **Motion de félicitations au Club d'Athlétisme Le Jeannois d'Alma**

**51.03.16**

Sur proposition de M. le conseiller Marc-Antoine Fortin, une motion de félicitations est octroyée au Club d'athlétisme Le Jeannois d'Alma ainsi qu'à M. René Couture, responsable, pour l'organisation de la course Autocar Jeannois qui s'est tenue dans les rues de Saint-Bruno où près de 140 coureurs ont pris le départ de la première épreuve du circuit régional, samedi le 20 février dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) **Motion de félicitations au propriétaire de Kiné-Gym**

**52.03.16**

Sur proposition de M. le conseiller Yvan Thériault, une motion de félicitations est octroyée à Mme Marie-Claude Chapdelaine, propriétaire de Kiné-gym, pour l'inauguration de ses nouveaux locaux situés au 113 Melançon. Le Conseil souhaite à cette entreprise tout le succès espéré et une belle continuité dans notre municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Plusieurs questions furent posées par les contribuables présents visant notamment, les taxes municipales élevées, les activités de déneigement la nuit, les compensations pour les petites fermes et le sentiment d'appartenance.

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**53.03.16**

À 21 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault de lever la séance.

---

Réjean Bouchard, Maire

---

Rachel Bourget,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière